

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00257 Numéro SIREN : 489 318 428 Nom ou dénomination : A G S

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2024 sous le numéro de dépôt 101

0702024/101

AGS

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 7 500 €

**Siège Social : 81, avenue de la Marne
Centre Le Fourchêne
56000 VANNES**

489 318 428 RCS VANNES

--oOo--

AFFECTATION DU RESULTAT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2023

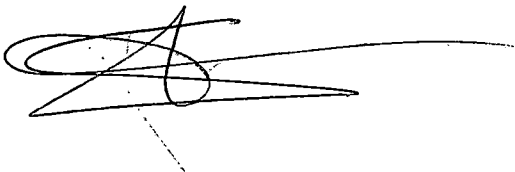
L'assemblée générale statuant sur l'emploi du **déficit** net de l'exercice s'élevant à **6 637,89 €** décide de l'affecter au « **Report à Nouveau** » débiteur, qui passera de 4 497,75 € à 11 135,64 €.

Il ne sera distribué aucun dividende pour l'exercice.

En application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons, qu'au cours des trois derniers exercices, nous n'avons procédé à aucune distribution.

Pour copie certifiée conforme,

Le gérant,
Monsieur Alain SAUSTIER



15 JAN 2024

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

01/02/2024/101

Désignation de l'entreprise		SARL AGS		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		81 Avenue de la Marne Centre la Fourchène 56000 VANNES					
SIRET		4 8 9 3 1 8 4 2 8 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012	
		Autres *		014		016	
	Immobilisations corporelles *			028	1 339	030	1 264
	Immobilisations financières * (1)			040		042	
	Total I (5)			044	1 339	048	1 264
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	6 544	052	6 544
		Marchandises *		060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	9 301	070	9 301
		Autres * (3)		072	1 214	074	1 214
		Valeurs mobilières de placement		080		082	
		Disponibilités		084		086	
		Charges constatées d'avance *		092	265	094	265
Total II				096	17 324	098	17 324
Total général (I + II)				110	18 663	112	17 399
PASSIF						Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		120	7 500
	Écarts de réévaluation			124		124	
	Réserve légale			126		126	750
	Réserves réglementées *			130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	
	Report à nouveau			134		134	(4 498)
	Résultat de l'exercice			136		136	(6 638)
	Subventions d'investissement			137		137	
	Provisions réglementées			140		140	
	Total I			142		142	(2 886)
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		156	6 603
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		166	4 651
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169		172	9 031
	Produits constatés d'avance			174		174	
Total III				176		176	20 284
Total général (I + II + III)				180		180	17 399
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL AGS		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						13/11/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214	
		Services *			217	218	
						67 220	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
					232		
					71 164		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	844	244
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260		74
							264
						79 654	
						270	
						(8 490)	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347		300	
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348		1 301	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	
						6 638	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sixies)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342
Deductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sixies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991				
	ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44. quinquies C)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit					346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643		350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		6 638	
Déficits antérieurs reportables *		37 248		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372	
						6 638	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL AGS

81 Avenue de la Mame
Centre la Fourchêne

56000 VANNES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 17 398,65 E.

Le résultat net comptable est une perte de 6 637,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 264,74 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000000)	265
AXA KANGOO 01/04/22 - 31/03/2023	149
AXA 01/03/22 - 28/02/2023	90
LA POSTE MOBILE 10/12 - 09/01/2023	4
ORANGE 20/12-19/01/2023	22
TOTAL	265

8.2 - Charges à payer = 587,99 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	33
Int courus à payer(518600000)	33
COTIS JAZZ PRO 12/2022	33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	530
Fournisseurs - factures non parvenues(408100000)	530
FIDECIL - BILAN 2022	382
FIDECIL - DPTS DES COMPTES 2022	149
Dettes fiscales et sociales :	25
Etat charges à payer(448600000)	25
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	0
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
Taxe d'apprentissage libératoire	2
TOTAL	588